

## De Gaulle et les conditions du monde ouvrier

Patrick GUIOL

« Le général de Gaulle et les conditions du monde ouvrier », *Espoir* n°58, 1987

« Justice » et « dignité », quel est l'homme politique qui n'a pas invoqué au moins une fois dans sa carrière ces deux maîtres mots ? Charles de Gaulle, comme bien d'autres, ne manqua pas d'en faire usage. Aussi, serait-il banal de se contenter de l'inventaire de ses professions de foi en ce domaine pour juger du sérieux de ses intentions. Mieux vaut s'attacher à la manière dont la question sociale fut aussi et surtout pour lui une question de société. Comment, en tant que telle, elle interpella non seulement sa morale humaniste mais aussi sa pensée politique ? C'est à l'examen de cette place attribuée au monde du travail dans la philosophie politique de Charles de Gaulle que prétend cet article. Non sans avoir levé au préalable deux questions de méthode.

Première question : Est-il légitime de considérer que le « monde ouvrier » ait été un sujet de réflexion à part entière pour Charles de Gaulle ? Paradoxalement oui, même si rien ne peut sembler plus étranger à la culture ouvrière que l'attitude de ce général aristocratique et nietzschéen.

De Gaulle, qui a vécu une partie de la première guerre mondiale au contact du peuple, des ouvriers du Nord surtout, et qui a gardé d'eux — nous rapporte Bernard Tricot — « une certaine image de sérieux, de détermination, de dignité », portait à Léon Jouhaux, « cet éminent syndicaliste », « beaucoup de cordiale estime ». Il s'était à plusieurs reprises entretenu avec lui des problèmes sociaux ; tout comme il bénéficia de l'appui de Pierre Le Brun, autre syndicaliste de la CGT.

Il n'en demeure pas moins vrai, cependant, que de toutes les classes qui n'ont pas été les siennes, c'est sans doute bien avec la classe ouvrière que ses rapports furent les moins étroits. Immatériels, patriotiques et quasi métaphysiques, ceux-ci apparurent toujours médiatisés par la notion de nation. Il y a, bien sûr, le souvenir de la résistance au nazisme, d'où résulte un respect nourri d'estime, d'admiration réciproque parfois, mais jamais un rapport direct et familial. Difficile de soutenir, par ailleurs, comme le faisait remarquer Léo Hamon, que de Gaulle ait eu spontanément l'intuition de ce qu'est la psychologie ouvrière.

Au demeurant, sa conception de l'histoire tout comme celle qu'il se fait du changement social, ne laisse aucune place aux analyses en terme de « mouvement ouvrier ». Est-ce à dire pour autant que la « question ouvrière » lui fut indifférente ? Non. Nombre de ses écrits durant la guerre et au lendemain de la Libération s'y rapportent et montrent combien il attachait déjà d'importance à cette question. Une prise de conscience réelle et profonde que le chef de la France Libre manifesta à diverses reprises. Face au redressement de l'après-guerre, tout d'abord, quand il désigne « la question principale, celle qui est au fond du drame de notre siècle, je veux dire la question de la condition ouvrière ».

Sous la Ve République, ensuite, où sa conception demeure malgré les aléas du pouvoir.

« Depuis toujours, confie-t-il, je cherche... la façon pratique de déterminer le changement, non point du niveau de vie, mais bien de la condition de l'ouvrier. »

Bien que ne participant nullement d'une adhésion à la logique du mouvement ouvrier, sa réflexion s'inscrit dans une critique de la société industrielle dont les implications sociologiques ne lui échappent pas. Elles l'ont, au contraire, conduit à estimer qu'un Etat moderne ne saurait se satisfaire du seul progrès technologique ; qu'il se doit de « cultiver aussi les sciences humaines, essentielles dans notre société de plus en plus complexe, planifiée et agglomérée ».

Seconde question : Est-il possible d'aborder la position de Charles de Gaulle sur la condition ouvrière sans être irrémédiablement amené à traiter de la « Participation » ? La réponse est

simple, cette fois, et bien évidemment négative. Aussi, convient-il de clarifier tout de suite ce qui pourrait apparaître comme une répétition ou un chevauchement malencontreux avec le remarquable article que B. Tricot a consacré dans ce même numéro au thème de la participation. Que le lecteur se rassure pourtant, les objectifs de ces deux articles diffèrent.

Alors que celui de l'ancien secrétaire général de la présidence de la République se rapporte à l'esprit de la participation perçue chez Charles de Gaulle comme une philosophie politique, un fil conducteur appelé à présider de plus en plus à l'exercice du pouvoir dans une démocratie moderne, et désigne à ce titre une valeur politique nouvelle aussi fondamentale que le rôle de l'Etat, les institutions ou la légitimité, le présent article ne retient de la notion de « participation » que sa spécificité relative au monde du travail. Le mot habille ici un ensemble de réformes particulières à l'entreprise.

C'est de la participation aux bénéfiques, au capital, aux responsabilités dont il s'agit en propre ; et son domaine, plus restreint puisqu'il s'agit du seul champ socio-économique, vise tout autant un projet de société idéale (élément de propagande partisane) qu'une série de mesures gouvernementales. Elle n'en est pas exempte pour autant de l'esprit des lois évoqué par B. Tricot. « L'accès de tous, non seulement au bien-être, mais surtout à la responsabilité, un régime qui fasse de chacun, non point un instrument écrasé par la dépendance, mais un agent responsable, pour sa part, du salut et du progrès, bref la domination offerte à toutes les âmes sur toutes les matières... » n'en serait-elle pas, au contraire, l'expression première ?

Pour de Gaulle, du moins, « voilà la grande réforme qu'il faut proclamer, organiser, mettre en pratique ».

D'où vient cette idée ? Quelle place tient-elle dans la philosophie politique de Charles de Gaulle ? Quelle est l'originalité du legs doctrinal de l'auteur des *Mémoires d'espoir* en cette matière ? A-t-il, enfin, réussi à imprimer une percée décisive à la France en ce domaine ? Telles sont en substance les questions auxquelles nous essayerons d'apporter une réponse.

## **I. La participation : une idée qui a fait du chemin**

Il est normal de s'interroger tout d'abord sur la réalité et sur la spécificité de l'apport de Charles de Gaulle en matière de participation. Rien n'est plus faux, en effet, que d'imaginer de Gaulle comme l'initiateur des idées participatives — ce qu'il n'a au demeurant jamais prétendu — et, par conséquent, de ramener systématiquement à son nom tout ce qui, de près ou de loin, traite du sujet. Qui dit participation ne dit pas nécessairement gaullisme.

Cette idée est née avec la grande industrie, elle a pris son essor au milieu du XIXe siècle. Fourier, Proudhon, Considérant, Lamennais, Buchez, Louis Blanc, Saint-Simon et bien d'autres, on le sait, en ont été chacun à leur manière les apôtres. De Gaulle le reconnaît d'autant plus volontiers que dès 1938 il écrit dans *La France et son armée* son regret de voir l'aile marchante du mouvement social dédaigner ce courant humaniste au profit du socialisme scientifique allemand.

« L'association, dit-il, c'est une vieille idée française. Elle fut bien souvent dans notre histoire économique mise en valeur. Elle le fut en particulier par ces hommes généreux, pas toujours très pratiques, mais de bonne volonté et de valeur qui, vers les années 1835, 40, 48 et après, avaient suscité ce que l'on appelait alors le socialisme français ».

Cette citation, extraite d'une allocution prononcée, le 31 août 1948, devant les comités professionnels du RPF, est, de loin, la plus explicite. Elle représente l'une des rares références doctrinales utilisées par le général de Gaulle pour situer son projet social, avec cet autre témoignage, une note corrective écrite de sa main lors de la réalisation d'une brochure de propagande consacrée aux idées sociales du RPF et dans laquelle on peut lire cette indication aux auteurs :

« ... expliquer, brièvement mais nettement, la raison profonde pour laquelle l'Association, quoique inventée au milieu du XIXe siècle, ne parvient pas à se développer avant le rassemblement ».

Sans aucun doute, l'association qu'il prône — et qu'il nommera par la suite participation — est, dans son esprit, issue, à un degré ou à un autre, du courant socialiste des années 1848.

A cette source socialiste, officiellement reconnue, et souvent utilisée par les responsables de l'aile gauche du gaullisme, s'ajoute, bien qu'il n'apparaisse guère revendiqué en tant que tel, l'apport tout aussi essentiel du christianisme social. Charles de Gaulle cite Lamennais dans *Le fil de l'épée* et La Tour du Pin dans *La France et son armée* ; c'est, il est vrai, dans un contexte davantage militaire que social, mais les analogies et les rencontres sont, à travers son œuvre, trop prégnantes pour être fortuites.

L'encyclique de 1891 *De Rerum Novarum* du pape Léon XIII a incontestablement marqué une date, de même l'encyclique de 1931 *Quadragesimo Anno* du pape Pie XI, quant à l'encyclique plus récente de Jean-Paul II sur « le travail humain », elle apporte une confirmation éclatante, a posteriori, des convergences de vue entre de Gaulle et l'Eglise. Une même exigence de dépassement des égoïsmes qui, lorsqu'elle se veut non conformiste et progressiste, conduit à la dissidence sociale pacifique.

Certes, la prudence s'impose dans l'emploi de la notion de catholicisme social, car celle-ci est constituée d'un ensemble complexe d'idées et d'initiatives qui ne recouvrent pas toujours les grandes options du gaullisme, notamment sur le rôle de l'Etat.

Cela dit, les grands axes de la participation chez de Gaulle trouvent un fort écho : « refus du libéralisme et de l'individualisme, mais aussi de l'étatisme et du collectivisme, refus des valeurs d'une société fondée sur l'industrialisation et la croissance pour elle-même, affirmation que l'homme passe avant les lois de l'économie, recherche de la justice sociale, et du bien commun, fondé sur la collaboration du capital et du travail, participation à la gestion et aux bénéfices ». Il n'est pas jusqu'à la notion de « régime organique d'association », employée au temps du RPF, qui n'évoque l'organicisme du catholicisme social, relève J.M. Mayeur, spécialiste averti en la matière.

« En vérité, constate-t-il, qui lit les écrits du général de Gaulle et a quelque familiarité avec la pensée catholique sociale, ne peut manquer de reconnaître, bien plus que des sons voisins, une tonalité, une même musique. »

Sans que l'on puisse connaître les lectures qui ont influencé le jeune de Gaulle, on sait cependant qu'il a été en contact avec la doctrine sociale de l'Eglise, ne serait-ce que parce qu'il a suivi chez son oncle, ami d'Eugène Duthoit, président des « Semaines sociales », une retraite organisée par les Jésuites de Mouvaux, proches du paternalisme social de Le Play, puisqu'il adhéra, avant la seconde guerre mondiale, au groupe « Temps présent », proche, cette fois, de la démocratie chrétienne (la seule adhésion qu'il donna jamais à un mouvement). Pour un officier de cette époque, fait observer J. Lacouture, se proclamer « ami » de Temps présent — groupe défavorable au fascisme comme au conservatisme social et « discrètement rebelle à un Vatican alors peu vigilant à l'égard du fascisme, italien aussi bien qu'espagnol » — était se marquer, et il le savait ! Bien mieux, en 1938, il n'hésita pas à participer à Angers à un congrès de la Jeune République consacré aux problèmes militaires.

Ce mouvement, que l'on qualifierait aujourd'hui de progressiste chrétien, dont le programme social prônait une forme de participation, différait de la démocratie chrétienne en ce qu'il se refusait à toute affiliation cléricale et prétendait redécouvrir la justice sociale par un retour à l'Evangile (position que l'on retrouve aussi bien chez un Lamennais que chez un socialiste comme Buchez). Philippe Serre et André Lecomte rapportent que de Gaulle aurait été fort impressionné par Marc Sangnier et aurait tenu à le recevoir après guerre pour lui dire qu'il avait « toujours appartenu à sa famille spirituelle ».

Là ne résidaient cependant pas ses seules sources d'inspiration ; il faut aussi mentionner les autres rapports que pouvait entretenir Charles de Gaulle avec ceux que l'on a appelés les Non-conformistes des années trente.

« Ces intellectuels, de caractères et de milieux très divers, tous imprégnés de la pensée de Péguy et de Bergson » dont nombre d'entre eux fréquentaient, comme de Gaulle et son fidèle ami Nachin, le salon du colonel Mayer. Vieux démocrate israélite, ce fut le seul homme, selon Lacouture, à avoir eu quelque influence sur Charles de Gaulle depuis la mort de son père.

Or, « c'est le colonel Mayer, témoigne Olivier Guichard, qui envoya le Général chez D. Halévy où Robert Aron le connut en 1935 et où l'on rencontrait Gabriel Marcel, Jean Guitton, Hyacinthe Dubreuil et bien d'autres ».

Certains fidèles du Général sont issus de ce mouvement profondément original, essentiellement connu par ses revues ; ainsi René Capitant, membre, au côté de Marcel Prélot, du groupe strasbourgeois d'Esprit, ou Louis Vallon, polytechnicien socialiste qui, au côté d'un enseignant socialiste et historien renommé du syndicalisme, Georges Lefranc, collabora à la revue Plan.

Au bout du compte, le constat de J.M. Mayeur s'impose : un « même thème peut appartenir en propre à des courants divers ». Pour l'historien des idées, la recherche d'une « troisième voie » qui ne soit ni le libéralisme classique, ni le collectivisme étatique, se révèle être le fait, aussi bien des catholiques sociaux que des radicaux, que des socialistes qui refusent l'orthodoxie marxiste.

L'idée de « participation » a connu, à ce titre, des fortunes diverses sous la IIIe puis sous la IVe République. Les ouvrages ou écrits (articles, rapports, thèses, etc.) qui s'y rapportent avant 1951, c'est-à-dire avant que de Gaulle ne se lance dans la bataille avec son projet de loi RPF sur l'association capital-travail, se comptent par centaines. Cependant, l'historique de la « participation » ne se limite pas à l'histoire des idées politiques et sociales.

Les tentatives parlementaires furent, aussi, fort nombreuses. Il est impossible d'apprécier convenablement l'apport gaulliste sans exhumer ces anciennes propositions de loi, ou du moins brosser un rapide panorama des plus sérieuses d'entre elles. L'oubli dans lequel elles ont sombré n'enlève rien à leur réalité.

C'est en 1879, au début de la IIIe République, que pour la première fois une proposition de loi fut présentée à la Chambre des Députés afin d'assurer aux ouvriers la participation aux bénéfices. Elle émanait du bonapartiste de « gauche » Laroche-Joubert, connu pour avoir mis en pratique en 1843, dans l'industrie de fabrication de papier de son père, un système de participation en faveur des employés principaux de la maison, système qui fut étendu à partir de 1874 à tout le personnel.

Trois ans plus tard, en 1882, une proposition de loi émanait de la gauche radicale, dans laquelle MM. Balue, Jules Roches, Lagrange et Laisant s'inspiraient des idées de Laroche-Joubert, mais dans le cadre d'un champ d'application plus restreint. En 1891, MM. Guillemet, Maujan, Laroche-Joubert et un grand nombre de leurs collègues présentaient une proposition de loi semblable mais n'imposant cette fois la participation aux bénéfices que dans les usines, manufactures et entreprises de l'Etat ; projet que M. Guillemet, de la gauche démocratique, reprenait seul en 1895.

On ne saurait oublier les propositions sur les sociétés coopératives de production et sur les contrats de participation aux bénéfices qui, à partir de 1888, devaient occuper l'Assemblée durant de très nombreuses années avant de permettre — surtout à partir de 1910-1915 — l'essor du mouvement coopératif. Il y eut aussi la proposition de 1891 sur les sociétés d'ouvriers en vue de la participation aux bénéfices, celle de Jean Codet, de la gauche démocratique, ayant pour objet « la participation obligatoire des ouvriers et employés des deux sexes aux bénéfices de l'entreprise dans le commerce et dans l'industrie », tendant à la

création du conseil du travail ; celle du 23 juin 1892 de M. Naquet réglant le partage des bénéfices dans les sociétés anonymes ou en commandite par actions et répartissant les bénéfices réalisés entre le capital et le travail ; celle du 26 octobre 1895, présentée par MM. Graux, Meline, Jonart et Boudenoot, tendant à modifier la loi sur les sociétés, à autoriser la création d'actions de 25 francs et à faciliter la participation aux bénéfices, proposition qui sera reprise le 13 juillet 1899 par MM. Graux et Boudenoot.

Il y a aussi le projet Ballande, Paul Doumer et Emile Constant. Restent encore deux autres tentatives, celle de Justin Godart, du 17 mai 1909, par certains points beaucoup plus hardie que les précédentes, et celle du 19 mai 1913, présentée par Henry Chéron qui déposa un projet sur les sociétés par actions à participation ouvrière, dont il reprit l'idée sous forme de proposition au Sénat en 1915. C'est d'ailleurs ce qu'il faut surtout retenir de cette IIIe République, la loi du 26 avril 1917, loi Chéron sur l'actionnariat ouvrier collectif. La réforme qu'elle instituait correspondait relativement bien à l'idée d'association du capital et du travail telle que la concevront par la suite certains gaullistes. Cette loi d'application facultative mais novatrice à bien des égards, n'a pourtant guère eu de succès. Sur la douzaine d'expériences recensées, deux seulement répondirent réellement à l'esprit de la loi !

Sous la IVe République, ce défilé de projets se poursuivit. L'entrée en lice du général de Gaulle avec la proposition de loi sur l'association capital-travail du RPF (1950-1951) ne fera qu'apporter une pierre de plus à l'édifice. En 1946, M. Bacon avait déjà présenté au nom du MRP une proposition tendant à créer un nouveau type de société dite « de travail et d'épargne ».

Avant lui, M. Landry, pour le groupe radical, radical-socialiste, avait présenté en décembre 1945 un projet relatif à la structure sociale des sociétés anonymes, projet qu'il reprit le 6 août 1946 puis le 20 février 1947. Mais la proposition la plus audacieuse est sans doute celle du 26 juin 1946 de MM. Brunhes, July et Legendre, proposition reprise plus tard par M. Brunhes. Le 17 juillet 1951, enfin, Jacques Soustelle et Louis Vallon déposèrent sur le bureau de l'Assemblée la proposition de loi cadre relative à l'association capital-travail, proposition reprise après modification par Louis Vallon le 2 décembre 1952. A toutes ces propositions, dont pas une n'aboutira, s'ajouteront, bien sûr, sous la Ve République, les ordonnances de 1959 puis de 1967 qui, elles, auront force de loi.

Mais d'autres éléments de la vie politique officielle peuvent être aussi mentionnés. Ainsi l'existence, sous la IIIe République, d'une enquête sur la participation aux bénéfices réalisée par l'Office du Travail en 1923 pour le compte du ministère du Travail. Etude qui faisait suite à une enquête extraparlamentaire relative aux associations ouvrières de production, à la coopération et à la participation, réalisée près de 40 ans auparavant (de 1883 à 1888) à l'instigation de Waldeck Rousseau, et que ce même ministère du Travail, sous la IVe République, fut désireux de reprendre en faisant procéder en 1949 à une enquête sur « les réalisations tendant à assurer une participation plus active des salariés à la vie de l'entreprise ».

Parallèlement, le Conseil économique et social fut aussi saisi pour réfléchir sur la question et formuler son avis sur les diverses propositions de loi. Deux rapports en résultèrent, l'un en 1948, de Antoine Antoni, aujourd'hui président de la confédération nationale des SCOP, et l'autre, en 1951, volumineux et très intéressant, du professeur G. Lasserre, intitulé « La réforme de l'entreprise », dans lequel sont abordés tous les aspects du problème et est présenté un panorama des solutions envisageables.

Reste à mentionner, sous la IIIe République, les expositions universelles de Paris de 1889 et de 1900 qui, très officiellement, firent une place d'honneur à l'économie sociale et à la participation sous l'égide de l'active « Société pour l'étude pratique de la participation aux bénéfices », une association fondée en 1879 et reconnue d'utilité publique en 1889. Présidée successivement par Charles Robert puis par Albert Trombert, cette société de pensée publia,

durant plus d'un demi-siècle, un bulletin de la participation au bénéfice (4 revues par an, de 200 pages) avant de devenir notre actuel Musée social, 5, rue Las Cases. Elle organisa deux congrès internationaux de la participation au bénéfice à l'occasion des expositions universelles de 1889 et 1900.

Un mouvement de l'organisation du travail — ou « mouvement du management » qui vise l'ordre par le progrès plutôt que par le conservatisme et la répression — s'est ainsi dessiné en France depuis Louis Blanc, s'est affirmé sous le Second Empire avec la reconnaissance du droit de grève que Napoléon III, auquel on doit d'ailleurs la première enquête publique sur la participation (confiée à Charles Robert), concevait comme un facteur incontournable de toute intégration ouvrière ; relais assuré ensuite par Waldeck Rousseau, républicain de haute lignée, qui, tranchant sur le libéralisme économique de ses amis politiques, engagea l'Etat dans la voie de l'arbitrage social, notamment par la reconnaissance légale des syndicats... Reconnaissance qu'il ne manqua pas de situer, lui aussi, dans une optique délibérément participative (vers la réalisation d'un « partenariat social » responsable).

Vinrent ensuite, pour la première fois, sous la III<sup>e</sup> République, deux ministres socialistes, A. Millerand et Viviani, qui contribuèrent à leur tour à la permanence du thème avant que leur famille politique d'origine ne glisse, à partir du congrès d'Amsterdam en 1904 jusqu'au congrès de Tours en 1920, vers une radicalisation verbale, puis doctrinale, fort peu compatible avec l'approfondissement des thèses participationnistes. Enfin, A. Briand peut figurer au Panthéon de ces hommes politiques participationnistes, ne serait-ce que pour son discours programme du Neubourg, le 28 mars 1909, qui présente un intérêt tout particulier en dépit des silences qui s'en suivirent.

Mais l'historique des antécédents de la participation gaulliste serait encore incomplet si l'on s'en limitait là. Car, au-delà du mouvement d'idée, au-delà de ses traductions parlementaires ou gouvernementales, on trouve surtout sociologiquement un mouvement patronal dont la nature s'élargira à partir de la grande guerre vers les catégories sociales dirigeantes et technocratiques.

L'idée de réconcilier le travail et le capital en les associant à l'intérieur de l'entreprise est aussi vieille que la lutte des classes. Très tôt, elle est apparue séduisante à une certaine fraction de la bourgeoisie, dès lors que celle-ci eut pris conscience, vers les années 1840, de l'existence de la question sociale. Fraction, précisons-le tout de suite, très minoritaire mais aux caractéristiques spécifiques (patronat d'origine ouvrière au début, puis d'origine bourgeoise très humaniste et chrétien, dans lequel chaque personnalité présente le trait de caractère commun d'une grande allergie aux conflits).

La participation aux bénéfices y est perçue comme un moyen pacifique de remédier au problème des grèves. Elle prend forme pour la première fois en France en 1842, à l'initiative d'un entrepreneur de peinture en bâtiment, Leclair.

Plus célèbre est sans conteste le fameux familistère de Guise fondé en 1848 par J.B.H. Godin, mais l'on peut aussi mentionner le cas de Léon Harmel qui, en 1880, autorise ses ouvriers à s'associer pour participer directement à la gestion de son entreprise.

Plus près de nous, depuis 1931 notamment, plusieurs patrons attentifs aux suggestions du Saint Siège s'efforcèrent de trouver des formules d'association. Ces expériences isolées restèrent néanmoins le fait de personnalités exceptionnelles, tant par leur compétence et leur audace que par leur générosité. Rappelons pour mémoire celle de MM. Schueller, Romanet, Jousset, Dubreuil et Rimailho.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les chefs d'entreprises sensibilisés par la recherche de nouveaux modes d'incitation et de mobilisation pour le développement sont de plus en plus nombreux. C'est un phénomène qui se constate d'ailleurs régulièrement lors des périodes de reconstruction qui suivent les immédiats après-guerres et parfois au cours de

crises graves. Regroupées au sien d'associations, ces petites élites patronales ont utilement contribué à la promotion des idées participatives.

La plus active d'entre elles fut incontestablement l'UCEAT, dont le nom était initialement « Union des chefs d'entreprises pour l'association du capital et du travail » mais qui, pour éviter toute confusion avec la propagande sociale du RPF, s'appela à partir de 1948 « Union des chefs d'entreprises, Action pour les structures humaines ». Cette association, fondée en 1945 et présidée par Alexandre Dubois, regroupait une cinquantaine de patrons aux positions très en flèche. Ne se contentant pas de créer des œuvres sociales pour leur personnel, ces derniers allèrent jusqu'à la rupture avec le principe capitaliste. Plus modérées ont été d'autres associations comme l'ACADI (Association des cadres dirigeants de l'industrie pour le progrès social et économique) qui existe toujours aujourd'hui, le CADIPPE (Comité d'action pour le développement de l'intéressement du personnel à la productivité des entreprises) créé en 1953, sans oublier le CJP (Centre des jeunes patrons), dont l'attachement aux thèmes participatifs fut assez explicite après-guerre, de même que le CFPC (Centre français du patronat chrétien) qui a marqué avec force son adhésion à cette orientation sociale.

Le point commun à toutes ces associations est de recruter l'essentiel de leurs adhérents dans les couches marginales du patronat et des cadres ou ingénieurs chrétiens. C'est dans ces milieux, en effet, que les idées associatives et participatives semblent rencontrer le plus favorable écho. Les orientations de l'USIC (Union sociales des ingénieurs catholiques), surtout à partir des années 1920, sont à ce titre les plus exemplaires. De même, constate-t-on une filiation identique dans un syndicat comme la CFTC dont les textes du congrès de 1949 fournissent d'intéressants exemples de revendications participatives, et, de manière plus radicale peut-être, dans des revues comme *Economie et humanisme* ou *Les cahiers de l'action populaire*.

Elles graviteront autour des théories alors à la mode de l'organisation scientifique du travail tout en s'attachant, au nom d'une certaine conception de l'homme et des valeurs morales, à corriger les interprétations excessivement mécanistes du système Taylor. Non sans quelque ambiguïté d'ailleurs, elles en rejeteront le matérialisme en justifiant la prise en compte de l'aspect humain dans les relations de travail comme facteur de productivité à part entière.

Ce qui semble motiver l'adhésion de ces dirigeants d'entreprises aux techniques participatives, c'est le plus souvent l'attrait qu'exerce sur eux une conception idéalisée de l'entreprise où hiérarchie et respect du prochain ne s'excluraient pas l'un l'autre. Vision qui n'est en rien ouvrière, bien sûr, dans la mesure où participer signifie encore ici participer à l'entreprise d'un autre que soit.

Est-ce par fidélité envers un homme ou par identité philosophique ? Certains de ces patrons furent très proches ou même adhérents du RPF, ainsi René Lucien, Edouard Pick et Lucien Racht. Quant à Hyacinthe Dubreuil, il n'hésita pas à prodiguer ses conseils au général de Gaulle.

Aujourd'hui, quelques organisations similaires réapparaissent. On peut en donner pour exemple la jeune mais déjà très active APARS (Association pour l'actionnariat de responsabilité des salariés) que préside Nicolas Coulon, successeur de Pierre Bonzon, PDG de Tardy-Quercy et du Centor, et d'Anatole Temkine, administrateur d'Essilor, mais aussi la FONDAC (Fondation pour la promotion de l'épargne et de l'actionnariat des salariés) présidée par Rémy Schlumberger ; l'AFPE (Association française pour la participation) que préside Serge Dassault ; Entreprise et Progrès présidée par Paul Appell ; le Comité Hyacinthe Dubreuil présidé par Yannick Bonnet et l'APEP (Association pour la promotion des expériences de participation) qui, sous la présidence de Jean-Claude Bunoust-Roquère, réunit les responsables des précédentes associations.

## **II. La place de l'idée participative dans la doctrine gaulliste**

Devant un patrimoine aussi chargé on peut se demander en quoi l'apport du général de Gaulle se distingue de ses antécédents. Par la précision de ses finalités ? Par la hardiesse de ses propositions ? Par sa cohérence doctrinale ? Assurément non, et ce serait desservir largement son auteur que de lui imaginer une rivalité quelconque avec les doctrines des penseurs socialistes ou marxistes. Le fondateur de la Ve République avoue lui-même qu'il procède « à tâtons » dans ce domaine.

Et si sa volonté de progresser n'est pas à mettre en cause, il faut bien reconnaître que l'histoire a fourni de multiples expériences ou propositions rivalisant largement en hardiesse avec les siennes. Non, l'apport du général de Gaulle est à rechercher ailleurs. Tout d'abord, dans la place occupée par la réflexion sociale dans l'élaboration même de sa pensée politique, autrement dit dans son caractère constitutif ; ensuite, dans la nouveauté et la spécificité de la dimension politique qu'il assigna à l'idée de participation ; enfin, dans le rôle qu'il confère à l'Etat pour la mise en œuvre de cette réforme.

Au niveau de sa pensée politique tout d'abord : la « participation » est communément admise parmi les grands thèmes du gaullisme (Etat fort et démocratique, modernisme économique et indépendance nationale, émancipation du Tiers-monde et lutte contre les blocs, coopération et détente internationale, progrès social enfin). Cependant, la place qu'elle occupe dans la logique gaullienne est souvent sous-estimée, voire ignorée, alors qu'elle concerne tout autant la genèse que le fonctionnement de cette logique.

Cette logique, rappelons-le, découle d'une perception du monde qui s'articule autour de trois repères : la mondialisation croissante de l'activité humaine, l'émergence du fait totalitaire, la confirmation éclatante, enfin, de l'idée nationale. Sa cohérence puise dans le contexte historique de son élaboration, celui, bien sûr, du développement spectaculaire de la société industrielle, mais aussi, celui d'un événement qui couvre le tout, qui fut à la foi l'acte de naissance du gaullisme et le sceau annonciateur des temps modernes : la Seconde Guerre mondiale...

C'est donc dans les déclarations de cette époque que l'on trouve les principes fondateurs du « gaullisme » gaullien et l'explication de la dimension philosophique que le chef de la France Libre assigna très tôt à la nécessité d'une réforme sociale de grande envergure : les causes du dernier conflit mondial résultent à ses yeux d'une « crise de civilisation » qui, s'il n'y était point remédié, pourrait très bien être à l'origine d'autres conflagrations. Citer une fois de plus l'admirable discours prononcé le 25 novembre 1941, à l'université d'Oxford, paraîtrait fastidieux ; on ne peut cependant qu'encourager le lecteur qui ne l'aurait pas en mémoire à s'y reporter, tout y est. Cette longue et passionnante description d'une société industrielle de masse, que l'on qualifiera bien plus tard d'unidimensionnelle, synthétise la vision que de Gaulle se fait de la guerre. Celle-ci serait politique autant que militaire. Il ne suffirait donc pas d'écarter un dictateur ou de juguler un peuple pour la résoudre.

Aussi, à l'attention de certains esprits qui trouvent commode d'attribuer à un seul homme le motif d'une pareille guerre, le chef de la France Libre s'adresse-t-il en ces termes :

« Sans contester que la personnalité du Führer allemand ait joué un rôle important dans les origines du conflit, comment se contenter d'un jugement aussi sommaire ? ».

Sa critique se porte ensuite sur la thèse de l'éternel appétit de domination du peuple allemand, qu'il n'écarte pas complètement :

« Mais il reste à savoir, s'interroge-t-il, si, dans la conjugaison du système nazi et du dynamisme allemand, il n'y a eu qu'un hasard, ou si cette rencontre même ne fut pas comme l'aboutissement d'un mal plus général ».

Tranchons le mot : une crise de civilisation, dont la résolution constituerait « l'enjeu de cette guerre et le problème de la paix qui suivra ! ».

Malgré sa fondamentale confiance dans le progrès technique, la tentation totalitaire résulterait donc, à ses yeux, de l'évolution générale de nos sociétés.

Telle est du moins son intime conviction :

« La victoire ne serait qu'un mot sur des tombes et sur des médailles s'il n'y était point remédié » ! Ou encore : « Si complète que puisse être un jour la victoire des armées (...), rien n'empêchera la menace de renaître plus redoutable que jamais, rien ne garantira la paix (...) si le parti de la libération, au milieu de l'évolution imposée aux sociétés par le progrès mécanique moderne, ne parvient pas à construire un ordre tel que la liberté, la sécurité, la dignité de chacun y soient exaltées et garanties, au point de lui paraître plus désirables que n'importe quel avantage offert par son effacement. »

Ce type de raisonnement s'affirme en 1942 par des formules oratoires plus dures encore, notamment à l'encontre de ceux qui, dans notre pays, ne comprendraient pas, ou n'admettraient pas, cet enjeu de société.

« Il y aurait là, déclare-t-il, la méconnaissance grave d'un fait qui domine aujourd'hui toute la question française et qui s'appelle « la révolution ».

Car c'est une révolution, la plus grande de son Histoire, que la France, trahie par ses élites dirigeantes et par ses privilégiés, a commencé d'accomplir. Et je dois dire, à ce sujet, que les gens qui, dans le monde, se figuraient pouvoir retrouver, après le dernier coup de canon, une France politiquement, socialement, moralement pareille à celle qu'ils ont jadis connue, commettraient une insigne erreur. »

« Il ne serait pas tolérable que le soit-disant réalisme qui, de Munich en Munich, a conduit la liberté jusqu'au bord même de l'abîme, continue à tromper les ardeurs et à trahir les sacrifices. »

« Au pire moment d'un conflit, qui est rigoureusement un conflit moral, il n'est pas permis aux démocraties de ruser avec leurs devoirs. »

« Pour la France en particulier, où le désastre, la trahison, l'attentisme, ont disqualifié beaucoup de dirigeants et de privilégiés et où les masses profondes du peuple sont, au contraire, restées les plus vaillantes et les plus fidèles, il ne serait pas acceptable que la terrible épreuve laissât debout un régime social et moral qui a joué contre la nation. »

« En un mot, le terme de la guerre n'est pas un aboutissement... Il n'est qu'un point de départ. »

Rien ne servirait de multiplier davantage les citations de cette époque, elles convergent toutes vers ce constat : la dimension politico-sociale du conflit s'annonce chez de Gaulle comme la question incontournable des années à venir... Celle à laquelle toute autre est en définitive subordonnée. Idée qu'il gardera toute sa vie et qui le conduira à maintenir avec rigueur le même raisonnement tout au long de son œuvre, depuis ses discours du RPF jusqu'à ses *Mémoires d'Espoir*.

« Car, en effet, déclare-t-il le 1er mai 1950, c'est bien la question sociale, toujours posée, jamais résolue, qui est à l'origine des grandes secousses que l'Univers a subies depuis trente-cinq ans. C'est la même question toujours posée, jamais résolue qui, aujourd'hui, pousse le monde vers un drame nouveau (...). Elle domine tout et les peuples libres peuvent bien se ruiner en armements, l'épée de Damoclès restera suspendue tant que, dans la société, chaque homme ne trouvera pas sa place, sa part et sa dignité ».

Conséquent avec lui-même, le chef du RPF ne tarde pas à donner la traduction pratique de son analyse, le 12 septembre 1951 notamment, il souhaite le plus explicitement du monde que le Pacte Atlantique ne soit pas :

« un instrument de conservation destiné à protéger, tel quel, l'ordre établi contre un assaut révolutionnaire. Nous entendons qu'il soit, au contraire, la chance d'un monde meilleur »,

déclare-t-il à la presse anglo-américaine stupéfaite, tant il apparaît évident que l'orientation prise dans les faits ne semble pas le satisfaire :

« ... à chaque homme, à chaque femme, sur la Terre, avant tout à la jeunesse, qu'est-ce que nous offrons, s'il vous plaît, qui compense la charge des armements et, le cas échéant, les risques et les peines d'un colossal conflit ? C'est là, pourtant, la grande affaire pour un monde qui marche vers d'immenses transformations. Je ne suppose pas, en effet, qu'il existe encore, nulle part, un libéral qui compte, pour entraîner les foules, sur les séductions du capitalisme, ni, d'ailleurs, un socialiste qui garde encore illusion sur la vertu exaltante du dirigisme et des nationalisations. »

Il faut réformer la condition ouvrière en associant les travailleurs à leur propre entreprise », telle est, à ses yeux, la voie à suivre.

Cette « réforme de la condition humaine, dit-il, qui doit être, pour notre alliance, son ferment, son but de guerre, que celle-ci soit froide ou chaude... Que les Etats s'en saisissent ensemble, en même temps qu'ils mettent sur pied les moyens de se couvrir ! Pour l'Occident, après tout, ce ne sera qu'être fidèle aux sources de sa grandeur : l'humanisme et la chrétienté ».

C'est cette dimension philosophique — et par certains côtés géopolitique — qui, en matière de participation, distingue Charles de Gaulle de ses prédécesseurs et permet d'admettre sa volonté affirmée de mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme et de contribuer à l'abolition du salariat.

Une volonté d'autant plus crédible :

– qu'elle entre en résonance avec l'idée qu'il se fait de la France « pour l'action que nous entendons développer, dans l'intérêt de notre pays, comme dans celui de tous les hommes, je dirai d'abord qu'à aucune époque la politique française n'aura été animée plus fortement qu'aujourd'hui par l'idéalisme qui est depuis l'origine des temps comme la seconde nature de la France »;

– qu'elle correspond à sa reconnaissance vis-à-vis de la classe ouvrière et au sentiment d'une dette de la nation envers elle parce qu'aujourd'hui, malgré la faim, l'oppression, l'infâme propagande, ce sont les travailleurs français, ceux de la terre, ceux des usines, ceux des transports, qui donnent, au milieu des ennemis et des traîtres qui les servent, l'exemple de la résistance »;

– qu'elle se double, enfin, d'une vision de l'histoire compatible avec cette mutation :

« Ouvriers de France, je vous en préviens, voici que va vous incomber une très grande responsabilité nationale. En somme, c'est à votre tour. Dans notre histoire on a vu un rôle essentiel revenir tantôt à l'une, tantôt à l'autre des catégories sociales, paysans, guerriers, clercs, artisans, entrepreneurs. A présent, votre activité propre domine la vie du pays (...). Il faut que vous preniez part largement aux responsabilités économiques françaises ».

Volonté qui n'est autre que l'expression de ce « mouvement du management » que Charles de Gaulle, à la suite de ses prédécesseurs, incarne au plus haut degré. Ne le voit-on pas, d'ailleurs, déclarer dans le même esprit qu'un Albert Thomas, cet ami de Léon Jouhaux, ministre des Armements de 1915 à 1917 et premier président du Bureau international du travail (BIT), la nécessité de saisir l'occasion de la reconstruction d'après-guerre pour intégrer la classe ouvrière à la nation ?

« Le sentiment et la réflexion m'avaient, d'avance, convaincu — déclare-t-il — que la libération du pays devrait être accompagnée d'une profonde transformation sociale. Mais, à Lille, j'en, discernai, imprimée sur les traits des gens, l'absolue nécessité. Ou bien il serait procédé d'office et rapidement à un changement notable de la condition ouvrière et à des coupes sombres dans les privilèges de l'argent, ou bien la masse souffrante et amère des travailleurs glisserait à des bouleversements où la France risquerait de perdre ce qui lui restait de substance. »

Deuxième critère pour juger de son importance, la « participation » gaullienne ne vaut pas tant par son originalité propre que par la place qu'elle occupe dans un ensemble cohérent. Élément à part entière d'un édifice, elle est justifiée par l'équilibre de l'ensemble.

L'interdépendance entre les facteurs politiques est, en effet, une caractéristique première de la pensée gaullienne. C'est l'interdépendance à tous les niveaux qui marque, selon de Gaulle, notre époque ; ce qui « exige, disait-il, que chaque mesure particulière ne soit que la partie d'un tout ». Or, comme il définissait lui-même le gaullisme comme « un ensemble cohérent dont aucune partie ne vaudrait sans faire corps avec les autres » un objectif aussi important que la suppression du salariat ne saurait prendre place dans ce système sans en affecter la structure.

« Notre progrès est conjugué avec celui de l'Humanité » se plaît-il à répéter.

Les conséquences en sont connues : aucun véritable progrès social n'est possible en dehors d'une politique étrangère fondée sur l'indépendance nationale, c'est-à-dire, visant à détruire la dialectique conservatrice des blocs. La lutte pour entamer l'hégémonie des deux superpuissances s'annonce donc à ses yeux, comme un moment de la lutte pour l'émancipation humaine et sociale. Tout le contraire en quelque sorte de l'isolationnisme ou du nationalisme chauvin et étroit qu'on a parfois voulu lui attribuer.

N'oublions pas, en outre, cet irrationnel fondamental du gaullisme tel que le définissait A. Malraux, ce sentiment d'une vocation et d'une mission de la France, ce « devoir séculaire qui est de donner l'exemple au monde ». Au cœur du « messianisme » gaullien, cette idée suffirait à écarter la notion trop étroite de « domaine réservé ».

Ce « combat pour l'homme », mené à l'échelle de la planète, renvoie à cette mystique de la Libération si chère à de Gaulle. Sans doute, n'est-ce pas innocemment qu'il alla parfois chercher une légitimité internationale lors de ses voyages à l'étranger en s'adressant chaque fois directement aux peuples visités. L'intérêt national qui, bien sûr, n'est jamais absent de cette pensée éminemment synthétique, prend alors le visage d'un paramètre au deuxième degré de son action :

« Je dirais que nous voulons cela (la participation) — déclare-t-il — non pas seulement par souci équitable d'améliorer la condition des ouvriers, mais aussi par conscience de ce qui est nécessaire au renouveau de la France et à l'avenir de la civilisation. »

Découlant de l'analyse d'une question internationale (la Seconde Guerre mondiale) et légitimant à son tour une orientation de politique étrangère (la lutte contre les blocs) la « participation », directement fondée sur les principes de « justice » et de « dignité » est, aussi, investie d'une fonction politique annexe : refaire l'unité nationale.

Ne déclarait-il pas : « A force d'injustices sociales... nombre de Français ont cessé d'attendre de la France ce qu'ils espèrent de la vie »?

Facteur d'harmonie et de productivité, la « participation » devrait contribuer au redressement économique du pays et, à ce titre, concourir à sa puissance, garantie, sinon condition, pour Charles de Gaulle, du rayonnement de la France, de son influence, par là même, de sa capacité à réaliser ce qu'il désigne comme sa « vocation humaine au milieu de l'Humanité »... En un mot, condition du Progrès.

La boucle est bouclée, « Tout se tient ! » comme il aime à le dire.

En mai 1968, la position du général de Gaulle ne sera d'ailleurs pas toujours bien comprise...

Lui, voit tout d'abord dans ces événements une confirmation de ses analyses et l'occasion de donner une impulsion à son projet social.

Certains de ses collaborateurs, en revanche, à l'instar des couches sociales qui constituent le meilleur soutien électoral du gaullisme, ne lui demandent que de stopper la « subversion » ! Ce qui sera fait, mais au prix fort. Les législatives de juin sauvent peut-être les institutions, mais consacrent plus sûrement la fin du gaullisme gaullien.

L'échec du référendum du 27 avril 1969, suivi de la démission du Général, ne feront que « légaliser » cet état de fait.

Même si l'on constate, avec le recul du temps, que de toutes façons, le gaullisme avait sans doute déjà perdu la partie au terme d'une dérive droitière de plusieurs années, la première réponse de Charles de Gaulle aux événements de mai 68, à savoir l'allocution du 24 mai 1968 (curieusement refoulée dans l'inconscient collectif de la classe politique, et occultée au bénéfice de la seconde allocution, celle du 30 mai, tactiquement pertinente), est certainement la plus intéressante du point de vue de sa philosophie politique, car la plus authentique et la moins « inspirée » par l'entourage. Cette première allocution, pathétique par le peu d'intérêt qu'elle a suscité sur le moment, témoigne pourtant des efforts de Charles de Gaulle pour tenter une dernière fois de faire face à l'événement et l'aborder de front avec une rare honnêteté.

De retour de Bucarest où, en dépit des troubles du quartier Latin, il s'était rendu depuis le 14 mai, que déclare le Général, le 24, au plus fort de la tourmente ?...

« Tout le monde comprend, évidemment, quelle est la portée des actuels événements universitaires, puis sociaux. On y voit tous les signes qui démontrent la nécessité d'une mutation de notre société – mutation qui doit comporter une participation plus étendue de chacun à la marche et aux résultats de l'activité qui le concerne directement ».

Qui d'autre qu'un homme intimement convaincu de la gravité de la question se serait risqué à ce genre d'affirmation ?

Sur un point pourtant, Charles de Gaulle se trompe : tout le monde ne comprend pas, ou du moins n'admet pas. En outre, symbole du pouvoir en place, attaqué globalement par la gauche et l'extrême gauche, il ne pouvait, dans le maximalisme ambiant, escompter d'un simple discours qu'il rencontrât les échos espérés chez les intéressés. Son mythe avait pris fin.

En déplaçant, le 30 mai, le terrain de l'affrontement grâce à la dissolution de l'Assemblée, de Gaulle ne répondait plus au mouvement social, il jouait de ses contradictions politiques. L'écrasante victoire électorale qui s'en suivit ne l'en laissa pas moins lucide et insatisfait sur le fond :

« Il est bien vrai, déclara-t-il, que certains trouvent qu'on peut en rester là, sans remédier aux causes profondes du danger et que des mesures techniques de circonstance doivent suffire à tout remettre en ordre. Je pense qu'ils ont tort. Bien sûr, il faut prendre ces mesures-là, et on les prend ! (...) Mais de quel aveuglement seraient coupables les responsables et, d'abord, s'il vous plaît, le président de la République, s'ils voulaient se borner à cela et voir petit dans cette grande affaire ! Une grande affaire ? Ah ! Certes, oui ! »

Comment mettre ses paroles en doute ? Le 11 février 1950, ne déclarait-il pas déjà :

« La police, ni les tribunaux, n'atteindront le mal dans sa source, qui est le système économique et social actuellement en vigueur. Il faut avoir, pendant qu'il est temps, assez d'esprit et de cœur pour réformer ce système-là ! »

Les ordonnances d'août 1967 sur la participation représentaient pour lui une étape qui ne l'avait que partiellement satisfait, cette question était donc de nouveau présente à son esprit avant même mai 1968.

Le 27 novembre 1967, comme le 31 décembre 1967, lors de ses vœux de nouvel an, n'annonçait-il pas son intention de réactiver le processus de réforme sociale pour que dans les entreprises la participation directe du personnel aux résultats, au capital et aux responsabilités, devienne une des données de base de l'économie française ?...

N'omettant pas de préciser à l'occasion que « l'intéressement désormais prescrit par la loi » ne représente qu'une étape vers cet « ordre social nouveau ». Il n'est guère étonnant, par conséquent, qu'il ait vu dans le mouvement étudiant, « un détonateur souvent excessif, souvent désordonné, mais toujours extrêmement sympathique ».

C'était aux racines du malaise que le président de la République entendait déjà s'attaquer et non à ceux qui allaient le diagnostiquer si spectaculairement ! (Confirmation en sera d'ailleurs donnée par la loi d'orientation Edgar Faure.) Il tiendra lui-même, d'ailleurs, à faire le distinguo :

« Si une révolution c'est des exhibitions et des tumultes bruyants, scandaleux et, pour finir, sanglants, alors non ! La participation, ce n'est pas une révolution. Mais, si une révolution consiste à changer profondément ce qui est, notamment en ce qui concerne (...) la condition ouvrière, alors, certainement c'en est une. Et moi, je ne suis pas gêné dans ce sens-là d'être un révolutionnaire ».

### **III. L'apport original du général de Gaulle à l'idée participative**

Troisième et dernier critère d'authenticité, sa pensée sociale ne se contente pas d'avancer des idées de réforme, elle fait preuve d'une parfaite conscience de leurs implications.

« C'est l'association réelle et contractuelle que nous voulons établir, dit-il, et non pas ses succédanés : primes à la productivité, actionnariat ouvrier, intéressement aux bénéficiaires, par quoi certains qui se croient habiles essaient de la détourner. Dans cette matière comme dans les autres, nous nous sommes mis, nous, d'accord avec nos arrière-pensées. »

« Peut-être pour mettre en route la société moderne avec ses forces économiques, sa grande industrie, son développement rapide, voire effréné, fallait-il en passer par le capitalisme. Mais je dis formellement que cette époque est révolue. »

« Nous ne considérons pas que le salariat, c'est-à-dire l'emploi d'un homme par un autre, doive être la base définitive de l'économie française ni de la société française. Cela, nous ne l'admettons pas. »

« Il faut avoir l'intelligence et le courage d'abolir le salariat », déclare-t-il explicitement dès le 25 septembre 1949.

« Dans notre société industrielle, ce doit être le recommencement de tout, comme l'accès à la propriété le fut dans notre ancienne société agricole, estime-t-il en 1966. Cette mutation, naturellement, met en cause tous les intérêts, toutes les structures », reconnaît-il le 27 novembre 1967.

Les promoteurs de la participation aux bénéficiaires présentaient jadis leur projet sous forme d'une série de mesures charitables, avec pour but avoué la suppression des grèves et la préservation de l'ordre établi.

L'ambition de Charles de Gaulle va donc plus loin, même si elle s'inscrit, elle aussi, dans ce « mouvement de l'ordre ».

Le 7 juin 1968, lors de son premier entretien radiodiffusé et télévisé avec M. Michel Droit, le tableau qu'il brosse de la société moderne renoue avec les termes de son discours d'Oxford de 1941. Il en précise la portée. La crise de civilisation imputable, selon lui, à la société mécanique moderne, revêt chez nous la forme du capitalisme et le conduit à condamner l'infirmité morale de ce dernier.

Son analyse est la suivante...

« Le capitalisme dit : grâce au profit qui suscite l'initiative, fabriquons de plus en plus de richesses qui, en se répartissant par le libre marché, élèvent en somme le niveau du corps social tout entier. Seulement voilà ! La propriété, la direction, le bénéfice des entreprises dans le système capitaliste n'appartiennent qu'au capital. Alors, ceux qui ne le possèdent pas se trouvent dans une sorte d'état d'aliénation, à l'intérieur même de l'activité à laquelle ils contribuent. Non, le capitalisme, du point de vue de l'homme, n'offre pas de solution satisfaisante. »

Mais il avait déjà tiré cette conclusion bien auparavant. Du temps du RPF, déjà, ne disait-il, à propos de l'association capital-travail, qu'il « la faut pour instaurer dans l'économie le ressort que le capitalisme ne saurait plus lui donner et le communisme est impuissant à découvrir en

dehors de l'esclavage » ? Une problématique de la « troisième voie » qui, associée à celle de la décolonisation et de la coopération, à celle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, a pu faire dire à René Capitant que : « les objectifs du gaullisme postulent l'abolition du capitalisme ».

Un observateur étranger, aussi peu susceptible de complaisance envers le gaullisme que le professeur soviétique Ibrachev, le reconnaît volontiers :

« Charles de Gaulle, écrit-il, se permet donc de critiquer ouvertement le capitalisme. »

La dimension philosophique se double donc chez de Gaulle d'une dimension politique ambitieuse qui systématise la notion de participation en un processus général de transformation sociale, une troisième voie qui ne soit ni le capitalisme ni le communisme. Cette conception a engendré une véritable théorie de la participation qui est devenue la doctrine officielle du gaullisme dans le domaine social.

La participation selon Charles de Gaulle n'est donc pas seulement l'intéressement ou l'actionnariat ou l'un et l'autre auxquels on adjoindrait la cogestion. Ce n'est pas seulement un ensemble de techniques de gestion du personnel, c'est beaucoup plus que cela : une nouvelle conception de l'organisation sociale et économique.

Elle procède d'une vision globale de la démocratie économique qui s'inscrit dans la logique du vaste mouvement de réformes de la Libération, lui-même défini dans le programme du CNR.

En ce sens, la démocratisation de l'entreprise doit marcher de pair avec la démocratisation des procédures de planification. Dès les débuts de la Seconde Guerre mondiale, il ne fait plus de doute pour lui que la capacité et l'expérience pratique des travailleurs « entraînent la nécessité de leur collaboration régulière dans la gestion des entreprises », tandis que les organisations représentatives du travail doivent entrer organiquement dans la consultation de l'Etat en matière économique et sociale ».

En 1946, il n'aura pas le choix des institutions, mais en 1958, lorsque, président du Conseil, il obtiendra les pouvoirs nécessaires pour procéder par voie de référendum à la réforme constitutionnelle qui donnera naissance à la Ve République, il sollicitera les organisations syndicales pour qu'elles donnent leur point de vue.

« Lorsque le président du Conseil nous reçut le 9 juin, déclare G. Levard, de la CFTC, il semblait disposé à aller très loin dans la dévolution de pouvoirs législatifs aux organisations syndicales. Il envisageait de créer un Sénat à trois sections, chacune légiférant dans les matières de sa compétence, l'une de ces sections aurait remplacé le Conseil économique. »

C'est la CFTC qui, à l'époque, estima que ces questions d'ordre politique dépassaient ses compétences. De même, dès les débuts de la Ve République, par l'entremise d'Yvon Morandat, ancien secrétaire général de l'union départementale CFTC de la Haute-Savoie et ancien délégué national de l'« Action ouvrière » du RPF, Maurice Boudaloux, président confédéral de la CFTC, est sollicité d'entrer au gouvernement en même temps que Pierre Lebrun (CGT) et Robert Bothereau (FO). Ces syndicalistes déclineront ces propositions.

Charles de Gaulle n'abandonnera pas pour autant sa vision d'une planification démocratique de l'économie. Lors de sa conférence de presse du 29 juillet 1963, il en dresse un saisissant tableau qui rappelle le rôle du Plan, du Conseil économique et social, et aussi plus évasivement des régions ; en bref, toutes les clés d'interrogation de son projet de référendum de 1969 sur la réforme du Sénat et la régionalisation.

Fidèle partisan de cette politique, René Capitant écrira, le 8 mai 1964:

« Le syndicat doit être présent dans l'entreprise... comme instrument de subordination démocratique de l'entreprise au Plan. Mais le collectif ouvrier doit être organisé au sein de l'entreprise comme instrument d'autogestion démocratique. »

Il vise donc « l'édification progressive d'un « ordre coopératif » qui représente assurément la forme la plus juste et la plus libérale de la démocratie industrielle ».

Capitant ne fait que traduire les propos tenus par Charles de Gaulle le 29 juillet 1963 :

« Tout nous porte à ériger la coopération en principe fondamental de notre activité économique et sociale ».

Mais la spécificité de l'apport gaulliste réside aussi et surtout dans la place donnée à l'Etat en tant qu'acteur privilégié de cette transformation, ce que confirme à sa manière aussi notre observateur étranger :

« A la différence, écrit J. Ibrachev, des enseignements bourgeois dispensés auparavant sur la paix entre les classes et qui, pour la plupart, restèrent au stade de l'enseignement, le gaullisme transforma sa théorie sociale en doctrine d'Etat et en politique. »

Enumérant aussi bien les ordonnances de 1945, de 1959 que celle de 1967 à l'application obligatoire, il poursuit :

« Cela veut dire que pendant le gaullisme, l'Etat est intervenu davantage qu'auparavant dans le domaine social. En outre, son rôle ne se réduisit pas à maintenir l'ordre social établi, mais à agir comme intermédiaire entre les parties en conflit. »

Analyse somme toute parfaitement conforme aux conceptions de De Gaulle, pour qui son projet social doit comporter à chaque degré de l'association « un arbitrage organisé, l'arbitre suprême étant naturellement l'Etat, ce qui exige d'ailleurs — précisait-il — que celui-ci soit impartial, c'est-à-dire élevé au-dessus des partis ».

De 1942 à 1945, ne l'oublions pas, Charles de Gaulle avait fréquemment usé du thème de la trahison de la France par « des coalitions de trusts et de gens en place » ; la leçon qu'il en tirait pour l'avenir résidait dans l'instauration d'un « régime économique et social tel qu'aucun monopole privé et aucune coalition d'intérêts ou de privilèges ne puisse abuser des hommes ni dresser aucune barrière devant l'intérêt général » (cf. 11 nov. 1942, 20 avril, 14 juillet et 3 nov. 1943, 18 mars, 25 juillet et 12 sept. 1944, 2 mars 1945).

Il en résulta la décision du gouvernement provisoire de nationaliser, à la Libération, les grands secteurs de l'économie (énergie, transports ferrés, maritimes et aériens, transmissions, métallurgie, charbonnages et crédit)... afin que, dans cette période de démarrage, les réformes de structure économiques et sociales souhaitées ne soient pas compromises par avance (18-344).

Le ton était donc déjà donné durant la guerre :

« Si nous n'imaginons pas l'économie française de demain sans un « secteur libre » aussi étendu que possible, nous déclarons que l'Etat doit tenir les leviers de commandes », affirmait-il le 2 mars 1945. Orientation inhérente au « gaullisme » gaullien qui se développera par la suite dans « l'ardente obligation » du plan.

Le parlementarisme, dans cette perspective, ne lui semble pas en mesure d'assurer l'autorité nécessaire à l'Etat. On connaît son hostilité au régime de la IV<sup>e</sup> République qu'il accuse d'être « trop faible pour dépolitiser les syndicats, trop faible pour contraindre le patronat ».

Un régime qui, à ses dires, « a déposé en matière sociale son bilan, et a remis face à face les employeurs et les employés ». Ne niant nullement la réalité de la lutte de classes, mais refusant de la prendre comme moteur de l'histoire, de Gaulle a — c'est vrai — une forte tendance à considérer l'Etat comme l'organisateur politique direct et légitime de la collectivité, le garant de l'intérêt général, le pilier de l'ordre démocratique républicain. Sa conception du progrès social est dominée par la notion du désamorçage du « conflit ».

Outre le contexte chrétien qui est celui de l'ensemble de sa pensée et pour lequel les valeurs de division sont rejetées au bénéfice des valeurs de dépassement et d'union communautaire, on y décèle cette volonté toujours très affirmée d'unité nationale.

C'est parce qu'il rêve de rassembler les Français autour d'une certaine « idée de la France », et d'entraîner son pays vers une productivité économique plus forte que de Gaulle juge utile d'apaiser au préalable les querelles sociales. Pour Charles de Gaulle, la transformation pacifique de la condition ouvrière n'exclut pas la fermeté ni la détermination, mais se justifie,

à ses yeux, par la conviction qu'une société ne peut être qu'à l'image des moyens employés pour la construire.

La systématisation de la lutte des classes ne pouvant qu'aboutir dans cette optique, à un système autoritaire, il la rejette. Préférant outrepasser les réalités sociologiques pour faire appel à l'esprit civique et à la concorde sociale, il en vient nécessairement à placer l'Etat comme arbitre suprême.

Sans reprendre la thèse du capitalisme monopoliste d'Etat dans laquelle se situe l'analyse de J. Ibrachev, il est bien clair que de Gaulle a pu voir dans la participation le moyen idéal de réaliser ce consensus social nécessaire à l'expansion de l'industrie française.

Mais il faut reconnaître que s'il a tenté d'avancer en ce domaine, ce fut toujours contre la volonté d'un patronat incapable de dominer le problème et d'envisager l'avenir avec lucidité, à l'opposé de son confrère allemand, pourtant fort peu réputé pour son progressisme mais qui, dès 1951, accepta la cogestion.

Le caractère rétrograde et timoré d'une grande partie du patronat français ne suffit pourtant pas à expliquer la méfiance de ce dernier envers de Gaulle. Il y a aussi cette appréhension plus ou moins confuse et fondée que l'esprit de la participation chez de Gaulle se distingue sensiblement de l'esprit des techniques de gestion du personnel proposées par le management moderne. De Gaulle ne cherche pas, en effet, à développer une mentalité capitaliste et spéculative chez les salariés dans l'espoir d'un recul de l'esprit révolutionnaire. Sa démarche ne s'apparente pas à ces techniques psychologiques destinées à cultiver un « esprit maison » et à stimuler le zèle des employés pour en obtenir un profit maximum.

Il sait que, à terme, la réforme de l'entreprise doit être profonde, c'est-à-dire porter sur la souveraineté même de l'entreprise. Et, s'il en accepte la perspective, c'est précisément que le cadre de ses préoccupations n'est pas exactement le même que celui du patronat. Son désir d'apaiser les conflits sociaux et de mobiliser les énergies s'explique, certes, par l'importance qu'il attache à la vitalité et à la richesse de la France. Mais la répartition de cette richesse à l'intérieur de la nation — de même que l'organisation sociale du travail à l'intérieur de l'entreprise — ne semble pas devoir lui opposer d'autre tabou que cette lutte des classes à laquelle il se heurte.

On pourra penser ce que l'on voudra de cette conception quelque peu idéaliste du progrès social qui consiste à désirer transcender la lutte des classes au nom de l'intérêt national, on pourra épiloguer sur son caractère illusoire ou mystificateur, il n'en demeure pas moins vrai que de Gaulle, par sa stature personnelle, son autorité historique et par l'ampleur du phénomène politique qu'il provoqua en France, a propulsé la participation comme un enjeu national dans le débat politique et social français. La participation, désormais, n'était plus affaire de bonnes volontés privées, mais affaire d'intérêt général, affaire d'Etat.

#### IV. La participation entre théorie et pratique... ou l'incontournable lutte des classes

Conclure un article consacré à la politique sociale de Charles de Gaulle sans confronter théorie et pratique serait d'autant plus inconcevable que son auteur n'a cessé de proclamer la primauté de l'action sur le verbe.

Or, une telle confrontation pose indéniablement problème. En effet, si la classe politique s'accorde aujourd'hui à reconnaître au général de Gaulle des mérites et des réussites durables en matière constitutionnelle et coloniale ou en politique étrangère notamment, la politique sociale demeure, quant à elle, un (sinon le) domaine où son ambition mainte fois affichée n'a pu s'affirmer de manière probante.

Bien des mesures prises par lui contribuèrent, cependant, de façon non négligeable à l'amélioration de la condition ouvrière. A la Libération tout d'abord, où, malgré une situation matérielle très difficile, il engage le pays sur la voie de réformes profondes.

A cette époque, le chef de la France Libre bénéficiait, il est vrai, du soutien de toutes les formations politiques qui ne s'étaient pas déconsidérées sous l'occupation. Ainsi, commença-

t-il par rétablir la liberté syndicale, puis il poursuivit avec l'instauration de la Sécurité Sociale, la création des comités d'entreprises, le statut du fermage et, bien évidemment, les nationalisations que le patronat ne cessera de lui reprocher. Autant de mesures qui, ajoutées à celles réalisées par le Front populaire en 1936, contribuèrent largement à modeler le paysage social français.

En 1958, dans une situation politique moins « consensuelle », le fondateur de la Ve République entend néanmoins suivre la voie tracée. Un comité interministériel s'est réuni dès le 14 novembre 1958 pour étudier les modalités de la participation des travailleurs à la marche des entreprises ; tandis que le 31 décembre 1958, une convention sur l'assurance chômage est conclue entre son gouvernement et les syndicats.

Le 7 janvier 1959 est publiée une ordonnance sur l'intéressement des travailleurs qui sera complétée par le décret d'application du 29 août 1959. Par l'ordonnance du 4 février 1959, les conventions collectives instituant les régimes de retraite complémentaire sont étendues à tous les employeurs et travailleurs lorsque celles-ci feront l'objet d'un arrêté d'agrément.

Le 31 juillet 1959 est promulguée la loi sur la promotion sociale instituant notamment les centres de formation professionnelle ; un arrêté relatif à l'intéressement des travailleurs à l'entreprise est publié le 24 mai 1960 et, le 1er octobre 1960, un arrêté fixe le salaire minimum garanti en agriculture.

L'importance des mesures prises par le gouvernement de Michel Debré illustre donc parfaitement la permanence du grand dessein de Charles de Gaulle en matière sociale ; et ce, malgré les priorités du moment. Peut-on en dire autant du gouvernement qui lui succède à partir du 14 avril 1962 ?

Cette fois, le maintien de l'équilibre budgétaire, la politique des revenus (en réalité une politique des salaires) et la consolidation de la monnaie sont définis comme les priorités de la législature.

Le nouveau Premier ministre décide néanmoins des mesures tendant à organiser les modalités de la participation. C'est tout d'abord le célèbre amendement Vallon imposé au ministre des Finances : Valéry Giscard d'Estaing ; amendement qui correspondait au paragraphe 4 de l'article 33 de la loi du 12 juillet 1965 modifiant l'imposition des entreprises et des revenus de capitaux mobiliers, et qui fut à l'origine de l'ordonnance sur la participation des salariés aux fruits des entreprises parue au Journal officiel le 18 août 1967 en même temps que deux autres ordonnances relatives à l'application de l'ordonnance sur l'intéressement.

A compter de cette époque, on voit Charles de Gaulle éprouver le besoin de réaffirmer son intention d'avancer sur la voie de la participation directe des travailleurs à la marche des entreprises. Sentait-il l'urgence de la situation ? Désirait-il rattraper un certain retard ?

A partir du 10 juillet 1968, en remplacement de Georges Pompidou, Maurice Couve de Murville exerce les fonctions de Premier ministre. Dès la fin du mois, le général de Gaulle lui adresse une note dans laquelle il insiste sur l'application de la loi du 12 juillet 1965, des ordonnances de 1967 et sur les modalités d'élection des représentants syndicaux. Il en ressortira un projet de loi présenté par le gouvernement sur le droit syndical dans l'entreprise qui sera définitivement adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1968.

Reste le décret du 21 mars 1969 sur la liste des entreprises nationales qui pourront appliquer « l'intéressement » suivant l'ordonnance du 10 août 1967.

A la même époque, René Capitant, Garde des Sceaux, envisage l'instauration d'une participation des travailleurs à la marche des entreprises de plus de cent salariés ainsi que d'un Conseil national de la participation. Mais, avec le départ de Charles de Gaulle, en avril 1969, ces grands projets en préparation ne verront jamais le jour.

Pour non négligeable qu'il soit, ce bilan social ne suffit cependant pas à accréditer l'idée d'une avancée irréversible sur le chemin de « l'abolition du salariat ». Il y a encore loin du « verbe » à l'« action ». Et si l'écart indiscutable qui demeure entre les projets rêvés, les

ambitions affichées, et les réalisations effectives a pu permettre de parler d'une certaine carence de la Ve République en ce domaine ; si cet écart a pu même laisser planer un doute chez certains quant à la réalité des intentions du général de Gaulle ou à la nature de ses arrière-pensées ; il n'en demeure pas moins vrai que c'est bien cette velléité de réformisme social qui lui fut fatale.

Sans doute, les circonstances dominées par la résolution du drame algérien expliquent-elles partiellement le retard pris dans la réalisation du projet, sans doute les résistances et les incompréhensions largement partagées par les organisations socioprofessionnelles et les formations politiques extérieures au gaullisme ne facilitèrent nullement une tâche déjà difficile, mais n'est-ce point là le lot de tout gouvernement que de se confronter, en régime démocratique, à une ou des oppositions ?

Celles-ci sont suffisamment connues au demeurant pour ne pas nécessiter de longs développements. D'un tout autre intérêt, en revanche, sont les difficultés dans lesquelles Charles de Gaulle eut à se débattre au sein de sa propre famille politique. Un véritable processus d'opposition interne — produit de contradictions inhérentes à la nature composite du phénomène gaulliste — apparaît dès les origines de sa formation, au temps du RPF.

Un exemple parmi d'autres remontant à cette époque : le Comité de la place Vendôme, qui regroupait en dehors des instances statutaires du RPF une dizaine de personnalités de l'entourage du général de Gaulle dont Georges Pompidou, Michel Debré, Raymond Aron et Gaston Palewski, conclut lors de sa réunion du 21 janvier 1948 à la nécessité de convaincre le président du RPF d'abandonner toute idée d'association capital-travail. Le patronat, qui ne cessait d'ailleurs de faire pression en ce sens, se déchaîna dès la publication du projet de loi en mars 1950.

La lecture de la circulaire du Comité d'entente patronal d'Armentières intitulée « On ne combat pas les Soviets en créant d'autres Soviets » est à ce titre édifiante !

Plus tard, sous la Ve République, avec la période de la guerre d'Algérie qui fut une période de relative trêve sociale — la politique de décolonisation du général de Gaulle rencontrait quelques échos favorables à gauche — on eût pu penser que la voie serait libre dès la question algérienne résolue pour amorcer en matière sociale une avancée plus décisive encore que celle imprimée par le gouvernement de M. Debré. Tel ne fut point le cas.

« Le changement de Premier ministre, c'est aussi un changement de style », témoigne Eugène Descamps. « Si M. Debré avait parfois des mots, si certaines entrevues étaient parfois des affrontements, le Premier ministre était respecté, même considéré. En revanche, mes rapports avec M. Pompidou seront courtois, l'a priori est favorable, cet homme dirige une banque, il fut enseignant, il est accueillant, semble écouter... Mais, très vite, c'est la déception. Il y a peu ou pas de discussions véritables, il esquive, temporise lorsqu'il s'agit des questions sociales. »

De fait, les organisations socioprofessionnelles se plaignent de l'absence de véritables négociations ; rien ne se règle au fond et le contentieux social va s'accumuler.

En 1963, éclate la grande grève des mineurs qui va marquer un tournant dans l'histoire des relations entre le monde du travail et de Gaulle. La cote de popularité du Président est alors au plus bas de sa carrière. Situation jugée suffisamment préoccupante pour que les auteurs du rapport Massé estiment utile de formuler en dehors de leur travail technique « un certain nombre d'observations et de suggestions » d'ordre social.

Avertissement entendu ? Pas le moins du monde puisqu'à la rentrée de septembre 1963, une fois le calme revenu, et au moment d'aborder la phase de négociation, le gouvernement bloque tous les mécanismes avec son plan de stabilisation.

M. Toutée, chargé d'une enquête sur les procédures de négociation des salaires dans les entreprises nationalisées, réitère les mises en garde et souligne, dans le rapport qu'il remet au Premier ministre le 28 décembre 1963, que l'histoire des relations entre syndicats et pouvoirs

publics « pour ce qui a trait aux rémunérations, semble être, dans leur esprit, celle de la patience lassée, de la confiance trompée, des contrats non exécutés, des promesses non tenues ». Et le rapport Toutée préconise à son tour un certain nombre de recommandations pour « établir un véritable dialogue ».

Celles-ci, étudiées en Conseil des ministres le 11 mars 1964, semblent être restées lettre morte si l'on en juge par les décisions communiquées à la presse le 13 mai 1964 ; au lieu de se voir encouragé, le pouvoir contractuel des organisations syndicales y est réduit à néant.

Eugène Descamps établit ce constat en termes modérés :

« Souvent entendus et participant à de nombreuses études, les syndicats ouvriers constataient qu'à l'heure des décisions le point de vue patronal ou technocratique triomphait ».

« Ainsi, poursuit-il, lorsque le général de Gaulle parlait « d'ardente obligation » du plan, la CFDT, qui désirait une démocratisation effective, entreprenait un remarquable effort pour une présence active dans les commissions de modernisation »; cependant, constate le secrétaire général de la CFDT, aucun poste de rapporteur ou de président ne fut confié à des syndicalistes.

Le climat s'est donc considérablement dégradé entre de Gaulle et le monde ouvrier. Les responsabilités, multiples et complexes, de cette dégradation nécessiteraient à elles seules une étude spécifique. En se gardant de tout schématisme ou jugement sommaire, une date semble néanmoins marquer un tournant, ou du moins une accélération de cette dérive droitiste dont nous avons parlé.

« Suite à la grève des mineurs, à partir de 1964-65, rapporte Eugène Descamps, il nous semble que le pouvoir passe progressivement, en ce qui nous concerne, de De Gaulle à Pompidou ».

Impression d'ailleurs confirmée par le ministre du Travail lui-même ; voici, en effet, ce que Gilbert Grandval écrivit au général de Gaulle au lendemain du scrutin de décembre 1965 pour expliquer son relatif échec à l'élection présidentielle :

« Il est malheureusement évident que, malgré quelques réalisations, il n'y a plus eu depuis 3 ans de politique sociale affirmée et continue. »

Véritable réquisitoire, cette phrase souligne, d'après ce que le ministre du Travail avouera publiquement quinze ans plus tard :

« Trois années d'efforts au cours desquelles je me suis heurté à une obstruction quasi totale à l'échelon de Matignon. »

Ainsi en fut-il de la télévision, outil privilégié d'accès à l'opinion publique, dont le ministre aurait pu espérer, sinon un soutien, du moins une meilleure perception de sa politique :

« Je dois dire qu'à l'époque, quoique ministre, je n'y ai pratiquement jamais eu accès, car pour y paraître, il fallait avoir l'accord du Premier ministre et comme je ne l'ai jamais eu, je fus constamment tenu au silence. »

Charles de Gaulle ayant pour principe de ne pas empiéter sur les attributions du Premier ministre et le ministère du Travail ne relevant pas directement de lui, G. Grandval était donc directement confronté à Georges Pompidou.

« Je me sentais tellement bridé dans mon action, dit-il, que j'avais suggéré qu'il y ait un conseiller social à l'Élysée. J'avais même avancé, j'en trouve trace dans mes archives, le nom d'Henri Deniaud. Cela ne se fit pas !

Mon interlocuteur à Matignon était Edouard Balladur, auprès de qui je n'ai jamais trouvé le moindre appui à l'égard de ce que je proposais. »

Et l'ex-ministre du Travail du général de Gaulle conclut son témoignage en ces termes :

« Un Premier ministre conservateur ne me laissa jamais la possibilité de faire progresser celles (les affaires) qui relevaient de ma compétence. »

Bernard Ducamin, ancien conseiller technique à la présidence de la République, confirme ces difficultés dans un article relatant ses souvenirs sur l'élaboration de l'ordonnance du 17 août 1967.

Autant de témoignages précieux à plus d'un titre ; non seulement parce qu'ils confirment l'existence de cette lutte larvée au sein de la famille gaulliste et au sein même d'un ministère, mais parce qu'ils apportent aussi quelques éclairages sur les cheminements de cette marginalisation de l'enjeu participationniste.

Contrastant, en outre, par leur sérénité sur les colères de Louis Vallon, ils en justifient néanmoins leur fondement. Certes, le général de Gaulle savait que son projet ne faisait pas l'unanimité dans son entourage, mais sans doute, à l'époque, ne jugea-t-il pas ce handicap suffisamment important pour lui faire remettre en cause son entente avec G. Pompidou, ce qui surviendra plus tard, en fonction de circonstances nouvelles.

Etranger aux enjeux internes de cette famille politique, E. Descamps résume lui aussi la situation en des termes qui corroborent les propos tenus par le ministre du Travail :

« Le fait syndical n'est pas vraiment reconnu avec ses exigences, dit-il. Si des ministres croient au syndicalisme et l'écoutent, ils sont rares, d'autres lui font la guerre et collectivement la politique suivie n'établit nul équilibre entre les forces du capital et celles du travail. Bien au contraire, l'exemple de l'évolution de CFTC en CFDT en novembre 1964 en témoigne. Il permet d'apprécier l'attitude des membres du gouvernement. Gilbert Grandval, ministre du Travail, respecta la décision d'un congrès souverain et reconnut la CFDT, regroupant 88 à 90 % des anciens membres de la CFTC. »

Mais, avec son départ en 1966, c'est la reconnaissance par le gouvernement de M. Pompidou de la « CFTC-maintenue » qui verra sa représentativité nationale admise avec 2 à 3 % du corps électoral des comités d'entreprises et 10 % des membres de l'ancienne confédération ; un exemple typique de la méfiance qu'éprouve ce gouvernement envers les grandes centrales syndicales.

La commission Mathey, constituée par le gouvernement Pompidou, le 18 mars 1966, pour étudier les modalités d'application de l'amendement Vallon, est un autre exemple vivant de ces résistances internes ; à vrai dire, de ces divergences proprement politiques. Le rapport que rédigèrent les membres de cette commission (tous nommés par M. Debré, ministre de l'Economie et des Finances, et au nombre desquels figurait Raymond Barre) constitua en réalité un véritable enterrement du projet qui rappelle étrangement le précédent du Comité de la place Vendôme.

La commission émit trois catégories d'avis :

- 1) elle recommande de renoncer à l'application de la réforme prévue à l'article 33 (amendement Wallon);
- 2) si cette réforme n'est pas abandonnée, de rendre l'application facultative;
- 3) si, enfin, l'application est rendue obligatoire, elle propose un certain nombre de dispositions tendant à en limiter les effets.

Résultat globalement négatif donc, qui irrita fortement le général de Gaulle et le conduisit à prendre position lors de sa conférence de presse du 16 mai 1967. De cette mise au point du chef de l'Etat devait résulter l'ordonnance du 17 août 1967... Une confirmation du principe, notamment du caractère obligatoire de la réforme, mais d'une portée bien dénaturée au regard du souhait politique initial.

Rien, en tout cas, qui puisse entraver la montée du mécontentement populaire provoqué par ces quatre autres ordonnances de 1967 sur la Sécurité Sociale.

« De nos échanges avec le général de Gaulle — résume enfin E. Descamps — il apparaissait une volonté de se tenir bien informé des réalités sociales. On percevait un homme en recherche de voies nouvelles, le Plan, l'intéressement, la participation. L'antagonisme capital-travail lui semblait dépassé dans la France moderne à enfanter, d'où sa volonté de transformation et d'authentiques réformes.

Là... il rencontrait un patronat qui n'en voulait pas, des ministres plus à même de gérer le présent que de provoquer l'avenir, une majorité rétive aux changements, enfin un syndicalisme (...) désireux de voir enfin reconnu le droit syndical dans l'entreprise. »

Sans doute, de Gaulle avait-il manifesté dans certaines circonstances une forte réserve à l'égard des syndicats ; il craignait non sans raison que ceux-ci ne deviennent des écrans à sa politique de participation, dans la mesure surtout où il désirait que chaque catégorie de travailleurs puisse être représentée directement. Et pourtant, quelle meilleure preuve de confiance en la personne de De Gaulle que ces paroles de la bouche même d'un des dirigeants syndicaux de l'époque ; voilà bien la démonstration que si les rapports entre Charles de Gaulle et la classe ouvrière ne furent jamais étroits, ils ne furent jamais non plus foncièrement hostiles.

« Charlot des sous ! », scandait-on volontiers alors ; un slogan dont les connotations sont bien trop familières et bien trop dépourvues de haine pour que l'on y puisse voir l'expression d'une véritable lutte des classes !... La haine, certes, de Gaulle l'a connue, au point même qu'il faillit en périr, mais elle ne lui vint généralement pas de ce côté.

« En vérité, affirme l'ancien secrétaire général de la CFDT, il y eut dans le peuple un grand espoir. L'Homme du 18 juin, de la Libération, de la paix en Algérie... gagnerait aussi la bataille du social. Que de fois avons-nous entendu répondre à nos interrogations, à nos critiques, ces voix populaires nous disant... « Attendez, vous verrez... de Gaulle est là... le changement viendra »... Seulement... l'impératif industriel, la technocratie et le juridisme étaient aux commandes ».

Dans un article tout à fait prémonitoire du 9 février 1968 qui constitue une véritable mise en garde au gouvernement, René Capitant dresse un saisissant tableau de ce glissement continu vers une situation que mai 68 rendra explosive. Quant aux circonstances finales qui présidèrent à « la chute du prince », Jean Lacouture les met en lumière avec talent dans l'un des chapitres les plus saisissants du troisième tome de sa grande et passionnante biographie. Avec sa « participation », écrit-il, le Général a dressé contre lui aussi bien « la droite conservatrice que de larges secteurs du gaullisme liés aux grands intérêts », que « l'ensemble des milieux d'affaires ».

Pompidou, dont il escomptait trop du loyalisme, ne fut jamais un partisan convaincu de la participation. Congédié en mai 1968 au profit d'un gouvernement qui confia à René Capitant la tâche de mettre en œuvre une réforme de grande envergure, l'ancien Premier ministre se sentit libre de tout engagement vis-à-vis de son Président. « En réserve de la République », c'est-à-dire tout au loisir de troquer son statut de « dauphin contre une posture de prétendant », il s'entoura d'une équipe aussi peu convaincue du bien-fondé d'une réforme des structures sociales que résolue à préparer la relève.

On trouve là de jeunes acteurs pleins d'avenir, conseiller technique ou député, qui, quelques années plus tard, occuperont le devant de la scène politique. Avec le maintien d'un référendum dans lequel, c'est là l'aubaine, Charles de Gaulle persiste à engager son mandat personnel, la question sera réglée au moindre coût. Après les célèbres « petites phrases » de Rome et de Genève par lesquelles Georges Pompidou signifia possible la succession, Valéry Giscard d'Estaing, en passant du « oui mais » au « non », portera l'estocade finale. De Gaulle, selon le mot de Viansson-Ponté, aura vu de ses yeux, sous ses yeux, « le pouce baissé du patronat ».

Le monde ouvrier, quant à lui, perdit là, un allié « objectif » qu'il ne soupçonnait peut-être pas tant.

Mais, le plus étonnant, en définitive, c'est que Charles de Gaulle, par ailleurs si lucide et si réaliste, si convaincu de la réalité des rapports de forces dont la considération représentait une constante de son action, fit preuve en matière sociale d'un idéalisme extraordinairement peu habituel au personnage.